Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Reçu en préfecture le 05/02/2024
Publié le
ID : 038-213801863-20240201-2024_01-DE

République française

DEPARTEMENT Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-01

Séance du 1er février 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Bertrand Lecuyer, Jac Samson, Octavie Martin, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul, Didier Riche

Représentée : Dominique Greslou représentée par Octavie Martin

Absents :

Secrétaire :

VOTE : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

****

2024-01-Projet de travaux sur l'éclairage public - Tranche 3

Monsieur le Maire passe la parole à Eric Mena, qui présente,

Suite à la demande de la collectivité, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis les travaux intitulés :
Collectivité : COMMUNE GRESSE EN VERCORS
Affaire n° EP - Rénovation Tr3

Les travaux concernent le remplacement de 70 luminaires et réduiront la consommation de l'éclairage public de 2,39 kW.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 44 383 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 25 659 €
La participation aux frais de TE38 s'élève à : 1 387 €
La contribution prévisionnelle de la Commune aux investissements s'élève à : 17 337 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38,
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 44 383 €
Financements externes : 25 659 €
Participation prévisionnelle : 18 724 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Reçu en préfecture le 05/02/2024
Publié le
ID : 038-213801863-20240201-2024_01-DE

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 18 724 €.
Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement supplémentaire. Le paiement se fera en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Gresse-en-Vercors, le 1er février 2024
Monsieur Jean-Marc BELLOT
Maire

MAIRIE DE GRESSE EN VERCORS
38650